Licence Professionnelle Année 2009-2010

Gestionnaire de structures sociales et médico-sociales

>> Présentation de la fromation

Le service commun de Formation Permanente de l'Université de Lille 2 -Droit et Santé, organise une formation professionnalisée relative essentiellement à la gestion des structures sociales et médico-sociales du secteur privé et associatif régional, les collectivités territoriales et les établissements de formation du secteur sanitaire et social.

L'ouverture de cette formation dans le champ social, plus particulièrement de la gestion de structures sociales, constitue notamment une suite professionnelle logique à la conception et à la mise en œuvre du DEUST «Nouveaux Métiers de la cité» options «Qualité et Gestion des Associations Sanitaires et Sociales» et «Développement local et économie solidaire»

C'est aussi une contribution de l'Université pour répondre à la carence constatée de cadres intermédiaires dans le secteur social et médico social.

Les titulaires du DEUST «Nouveaux Métiers de la cité» options «Qualité et Gestion des Associations Sanitaires et Sociales» et «Développement local et économie solidaire», ont un accès prioritaire à la licence professionnelle GSMS.
Les autres candidats pourront, le cas échéant, accéder à la formation par validation d'acquis académiques, professionnels ou personnels.

La licence professionnelle en Gestionnaire de structures sociales et médico-sociales comprend :
- 300 heures d'enseignement au centre de formation (SFP)
- 420 heures de stages en alternance en établissements
- 150 heures de préparation personnelle du projet professionnel.
- Les enseignements ont lieu les mardis et samedis ouvrables de l'année universitaire de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

L'originalité de cette formation se manifeste également par :
- Les publics visés : salariés du secteur sanitaire et social, personne en reprise d'activités, étudiants de formation initiale ...
- Une pédagogie spécifique mise en œuvre pour réaliser les objectifs de formation et d'insertion professionnelle (compétences et contenus à maîtriser, typologie d'emplois et d'employeurs à réaliser).
- Des enseignements et tutorats dispensés par des enseignants universitaires et des professionnels qualifiés.

>> Responsables du diplôme

Jean-François BAUDRY, Maître de conférence en Economie
Joël CHRISTOPHE , Ingénieur de recherche

>> Compétences visées

- maîtriser les opérations comptables de l'établissement
- connaître les évolutions en matière de gestion d'établissement
- maîtriser les outils de gestion de l'établissement
- connaître et opérationnaliser les cadres juridiques de l'association
- connaître et opérationnaliser la réglementation fiscale applicable à l'association
- connaître et maîtriser le projet associatif et son management
- connaître la stratégie des ressources de l'association
- maîtriser les ressources de son établissement

Le programme de formation a été structuré en unités d'enseignement capitalisables, évaluées chacune par un contrôle continu des connaissances en une ou deux sessions par unité.
Les stages de formation sont évalués sur la base d'un « mémoire de stage » écrit et soutenu devant un jury composé au minimum de 3 intervenants du diplôme (un enseignant de l'université de Lille2, un autre intervenant de la Licence professionnelle GSMS et le tuteur de stage).

Le projet personnel, dont la préparation sera appuyée notamment sur l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, pourra être coordonné avec le(s) stage(s) en institution à caractère social. Le rapport écrit sera présenté et validé par le référent universitaire.

>> Contrôle des connaissances

I – Bloc Théorique (commun aux parcours FI et FC)

Les UEC 1 à 9 donnent lieu à un contrôle des connaissances
- épreuves écrites
- note sur 20 points
- coefficient 1

soit au total 9 épreuves pour 9 coefficients sur 180 points.
Les candidats peuvent bénéficier de 2 sessions par épreuves. La participation à la 1ère session est obligatoire.
A l'issue de la première session, les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 8/20 permet de bénéficier du maintien de cette note pour l'UEC considérée.

II – Bloc Pratique

A) Parcours Formation Continue
Les candidats effectueront un stage pratique en association et produiront un mémoire professionnel écrit et soutenu oralement devant un jury composé d'au moins 3 membres :
- 1 enseignant-chercheur de Lille 2 intervenant dans la formation, président
- 1 intervenant de la formation
- 1 référent de stage

Le stage d'une durée de 12 semaines au minimum (environ de 420 heures) sera tutoré par un référent de l'institution d'accueil et par un référent de la formation chargé du soutien théorique.

A l'issue de l'oral, une évaluation globale du stage, du mémoire et de l'oral sera appréciée et notée sur 60 points (cf. coefficient 3)

La validation du bloc pratique sera prononcée sur la base d'une note globale équivalente à au moins 10/20.

B) Parcours Formation Initiale
Règlement et validation du stage, mémoire et oral identique à celui du parcours Formation Continue.
Le travail personnel de recherche spécifique aux étudiants de formation initiale donnera lieu à la production d'un « Projet Personnel et Professionnel » (travail estimé à 150 heures au maximum).
Les étudiants bénéficieront d'un soutien méthodologique, tutorant la démarche et l'évaluant.

NB : cette recherche nécessitera le recours à diverses personnes ressourcées (conseiller d'orientation professionnel, professionnels, employeurs, …) appelées à informer, conseillé et apprécier le projet individuel.
Le Projet Personnel et Professionnel sera réalisé et déposé au cours du 1er semestre de la formation et devait orienter le choix du terrain de stage et le sujet du mémoire professionnel.
Il sera noté sur 60 points (cf. coefficient 3).
La validation du bloc pratique sera prononcée sur la base d'une moyenne générale équivalent à 10/20.

>> Validation du diplôme

Les candidats seront déclarés admis à la délivrance du diplôme de Licence Professionnelle, s'ils obtiennent au moins la moyenne équivalente à 10/20 au bloc pratique et au moins la moyenne de 10/20 au final des validations du bloc théorique et du bloc pratique.

La formation est évaluée et notée (écrit + oral) par un jury final composé de 3 membres, intervenant dans la formation.
- L'enseignant-chercheur de l'université responsable de la licence professionnelle, Président,
- 1 professionne intervenant de la Licence,
- 1 intervenant universitaire de la Licence .
- le coordinateur de la licence professionnelle.

>> Frais de formation

Pour les bénéficiaires du statut d'étudiant de formation initiale, les droits d'inscriptions sont fixés annuellement par arrêté ministériel.
Pour les bénéficiaires du statut stagiaire de la formation continue les frais de formation (2200 € tarif 2008/2009) seront prix en charge :
- Soit dans le cadre d'une convention de Formation avec l'employeur ou l'organisme financeur ad hoc,
- Soit dans le cadre d'un contrat de Formation pour la prise en charge personnelle des frais de formation pour laquelle un échelonnement est permis (30% à l'inscription et 2 échéances de 35% dans l'année de formation considérée) à régler par carte bancaire sur place au SFP ou par chèque bancaire libellé à l'ordre de :
-
- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université de Lille 2

Aucun remboursement n'est autorisé après le début des enseignements (sauf cas de force majeur dûment justifié).

>> Renseignement et Inscription

Les dossiers seront adressés avant le 30 juin 2009 et traités par ordre d'arrivée, l'effectif par promotion étant limité (à titre exceptionnel pour les candidatures tardives, dans la limite des places disponibles, une commission aura lieu le 15 septembre 2009) :

Service commun de Formation Permanente (S.F.P.)
Université Lille 2 – Droit et santé
à l'attention de Laïla KORAICHI
1 Rue du Professeur Laguesse – 59000 Lille
(Métro CHR – Arrêt Calmette)
Tél : 03.20.62.15.59
Télécopie : 03.20.96.26.13

Courriel : sfp@univ-lille2.fr

La candidature donnera lieu à examen pour l'accès à la formation dans un premier temps et, le cas échéant, proposition de validation d'acquis, aménagement du parcours individuel de formation, allongement du cycle de formation… .

>> Programme de la formation

A.) Bloc théorique

UE	Crédits ECTS	Compétences attendues	Disciplines concernées	Durée totale (en heures)	Modalités de l'enseignement
1	4	Maîtriser les opérations comptables de l'établissement	Comptabilité, finances des associations	40	CM
2	4	Effectuer un diagnostique financier et budgétaire de l'établissement	Analyse et gestion budgétaire	40	CM
3	4	Réaliser les missions budgétaires de l'établissement	Analyse et contrôle de gestion	40	CM
4	3	Maîtriser les évolutions et les outils de la gestion	Gestion informatisée Logiciels de gestion et d'évaluation	20 10	CM TD
5	3	Connaître et opérationnaliser les cadres juridiques	Régime juridique des associations	30	CM
6	3	Connaître et opérationnaliser le droit du travail	Régime social des associations	30	CM
7	3	Connaître et opérationnaliser la réglementation fiscale	Régime fiscal des associations	30	CM
8	3	Connaître et manager le projet associatif	Management du projet associatif	30	CM
9	3	Connaître et opérationnaliser les ressources de l'établissement	Stratégie des ressources associatives	30	CM

B) Bloc pratique :

1°) Projet personnel et professionnel (15 ECTS) :
- Travail de recherche individuel (150 h maximum)
- Module méthodologique (20 h CM)
- Tutorats (Universitaires et professionnels)

Evaluation à la fin du premier semestre

2°) Stage et mémoire professionnel (15 ECTS) :
- 12 semaines minimum
- Module méthodologique (20 h CM)
- Tutorat (Universitaires et maîtres de stage)

Evaluation à la fin du second semestre